

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
.....
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
.....
VILLE DE
31220 CAZERES
.....

REPUBLIQUE FRANCAISE
.....
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
.....

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-six mai à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2025

Délibération
n°2025-26/05-039

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Thierry COSTES	
Pierre LANFRANCHI		
Isabelle COUZINIÉ	Jean-Michel DELUC	Jean-Luc RIVIERE
Ahmed HAMADI	Katy BAJOUÉ	
Marie-Anne DRIEF	Andrée ROUSSEAU	Pascal LABLANCHE
Jean-François COMBES	Evgenia LOPEZ	Jean-Charles MUNIER
Valérie LOURDE		Florence DUC
Thierry GRILLOU	Roland PONTIN-MANENT	Anne-Sophie LEFEVRE
Charlène BOUÉ	Mathilde RIVIERE	Sandy SARROLA

Absents ayant donné procuration : Christelle SAINTRAPT à Isabelle COUZINIE, Frédéric COUASNON à Katy BAJOUÉ, Michelle PAOLINI à Andrée ROUSSEAU, Ouadie HRITANE à Raymond DEFIS, Anne-Marie MONTHUS à Jean-Luc RIVIERE.

Secrétaire de séance : Charlène BOUE

Avis sur le projet de
création d'une unité
de méthanisation au
lieu-dit Porrus

Conformément aux articles L.512-7 et R.512-46-1 à R.512-46-32 du Code de l'environnement, les installations de méthanisation agricole sont soumises à la procédure d'enregistrement ICPE. À ce titre, le préfet a saisi la commune de Cazères pour recueillir son avis sur le projet d'unité de méthanisation porté par la société SAS Agribiometha'vac, représentée par Mme Céline VACCARI.

Les caractéristiques de ce projet sont les suivantes (voir Annexe 4):

- **Localisation du projet :** Lieu-dit « Porrus », parcelles cadastrales : section A, n°31, 32a, 1485 à Cazères
- **Dossier et procédure :**
 - o Demande d'enregistrement ICPE transmise par les services de la Préfecture.
 - o Consultation du public organisée du 22 avril au 20 mai 2025.
 - o Délibération pour avis du Conseil municipal le 26 mai 2025
- **Objet et fonctionnement du projet :**
L'unité de méthanisation vise à :
 - o Réduire les nuisances olfactives liées à l'épandage direct des fumiers et lisiers,
 - o Traiter les effluents agricoles et matières végétales par méthanisation,
 - o Produire du biométhane injecté dans le réseau GRDF,
 - o Valoriser le digestat issu du processus sous forme d'amendement agricole, en substitution aux engrais chimiques.
- **Tonnes d'intrants prévisionnels (annuels) :**
 - o CIVE été : 2 000 t
 - o CIVE hiver : 7 000 t
 - o Déchets/spathes de maïs : 3 000 t
 - o Fumier bovin : 2 500 t
 - o Glycérine végétale : 150 t

Total : 14 650 tonnes/an
- **Logistique et transport :**
 - o Approvisionnement assuré par les agriculteurs partenaires, entreprises de travaux agricoles et un transporteur pour les co-produits spécifiques.
 - o Évacuation des digestats assurée par les agriculteurs en tracteurs.

Le projet s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique portée par les agriculteurs locaux. Il permet la valorisation de matières organiques dans une logique d'économie circulaire. Toutefois, la commune souhaite que ce type d'implantation soit encadré afin de :

- Préserver la qualité de vie et le cadre paysager local,
- Limiter les nuisances liées au trafic agricole,
- Garantir un suivi environnemental régulier.

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'émettre un avis favorable sous réserves, sur la demande d'enregistrement ICPE du projet susmentionné.
- De retenir les réserves suivantes :
 - o La mise en œuvre de mesures renforcées de lutte contre les nuisances olfactives,
 - o Une bonne intégration visuelle dans l'environnement local,
 - o L'encadrement strict des horaires de transport et du plan de circulation,
 - o La réalisation d'un suivi environnemental régulier avec communication des résultats à la commune,
 - o La mise en place d'une instance de concertation locale (type comité de suivi),
 - o La transmission à la commune des rapports de contrôle sur le fonctionnement et l'état de l'équipement.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 27 mai 2025

Le secrétaire de séance,

Charlène BOUE



Le Maire,

Raymond DEFIS

